

**Bilan statistique de l'action
« Accès aux droits en matière de protection sociale »
entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2009.**

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, le CATRED a reçu :

- **618 personnes** au cours de 46 permanences d'une demi-journée dans ses locaux situés au 20, boulevard Voltaire, Paris 11^{ème}. Soit une moyenne de 13,4 personnes par permanence. Ce qui représente **une augmentation de 6,5%** comparativement à la même période en 2008.

Les 618 sollicitations traitées se décomposent comme suit :

- 220 relèvent de l'accès aux prestations familiales ou *minima* versés par la CAF (Allocations Familiales, ARS, API, ASF, AEEH et compléments, APL, RMI, RSA) ;
 - 144 relèvent d'un handicap classifié MDPH (AAH, MVA, Taux d'incapacité, reconnaissance de travailleur handicapé) ;
 - 122 relèvent de la retraite (Liquidation de la retraite du régime général, retraite complémentaire, Majoration de conjoint à charge, FNS/ASPA, Pension de réversion, Allocation veuvage, Pension Militaire de Retraite, Retraite du Combattant) ;
 - 72 relèvent de l'invalidité Sécurité Sociale (Pension d'invalidité, FSI/ASI, Prestation de compensation, AA) ;
 - 51 relèvent des risques professionnels (Reconnaissance AT, versement des IJ, rente) ;
 - 9 relèvent de la couverture maladie (Sécurité Sociale, maintien de droits CMU, CMU-C).
- A ces 618 personnes s'ajoutent, dans la période du 1^{er} janvier au 30 juin et dans le cadre de problèmes de protection sociale:
- **85 personnes** (90 équivalent-visites) reçues au PAD du 18^{ème} arrondissement, au cours de 21 séances d'une demi-journée,
 - **36 personnes** (36 équivalent-visites) reçues au PAD du 15^{ème} arrondissement, au cours de 6 séances d'une demi-journée,
 - **23 personnes** (23 équivalent-visites) reçues au PAD du 13^{ème} arrondissement, au cours de 6 séances d'une demi-journée (du 1/01/2009 au 30/06/2009).

Soit **un total de 762 personnes** reçues, soit **une augmentation globale de 2,3%** comparativement à la même période de 2008 (les statistiques des PAD n'incluant pas le mois de juillet 2009).

*Alors que nos interventions hebdomadaires et mensuelles dans les PAD 18, 15 et 13 ont vocation à fournir des informations et conseils juridiques ponctuels, **38,6 % des dossiers traités** (les 149 équivalents-visites rassemblent 98 dossiers distincts) ont nécessité un **accompagnement contentieux gratuit post-PAD**, soit **une augmentation de 5,3 points** comparativement à 2008.*

Ce nombre se révèle très important, **d'autant que les modalités d'accueil à cette permanence – assurée par 2 salariés** (2 ETP) **et 2 stagiaires** (1*2/12 ETP + 1*1/12 ETP) – sont restées très encadrées :

- Prises de rendez-vous téléphoniques obligatoires (d'où un temps de consultation et d'orientation accrue : 2/3 des 2 923 appels, soit 1 949 **appels** relatifs à la protection sociale).

- ▶ Deux permanences hebdomadaires, d'une demi-journée chacune (sauf dernier jeudi du mois.)
- ▶ Réduction « théorique » du nombre de rendez-vous par permanence :
12 + 3 urgences.

Le maintien de cette organisation a été nécessaire :

- ▶ compte-tenu de **l'impossibilité financière de renforcer** l'équipe de salariés permanents (fin transitoire de financements pluriannuels, incertitudes quant à leur nouvelle contractualisation,...)
- ▶ afin de mener le **travail de réflexion et de rédaction** juridique complexe indispensable à chaque dossier.
- ▶ afin **d'assister nos usagers devant les juridictions** compétentes.
- ▶ afin de **diffuser nos connaissances et résultats** via la tenue de formations ainsi que l'alimentation et la réactualisation de notre site internet (plus d'une centaine de mails).
- ▶ afin de **responsabiliser** nos usagers, en contribuant à ce qu'ils s'approprient les pratiques et la temporalité inhérentes au traitement de leurs dossiers.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2009, 618 situations ont été soumises au CATRED dans ses différentes permanences :

- ▶ **176 personnes** ont été **suivies**.
- ▶ **183 dossiers** ont été **traités/suivis**.
- ▶ **55 dossiers** ont été **ouverts**.
- ▶ **81 dossiers** ont été **archivés** (dont 28 gagnés, 9 rejetés et 44 sans suite)
- ▶ **33 dossiers** ont connu **une issue favorable** (dont 16 *gagnés-en cours* et 17 *gagnés-archivés*).
- ▶ **9 dossiers** se sont soldés par **un rejet** (dont 3 *rejetés-en cours* et 6 *rejetés-archivés*).
- ▶ **97 autres dossiers** sont toujours en cours.

A noter que **le ratio** personnes reçues / dossiers suivis atteint encore **29,6%** (1^{er} semestre 2009)

Rappelons également que l'essentiel des dossiers fait l'objet **d'un traitement contentieux** et que, compte tenu du calendrier judiciaire, ce traitement complexe s'étire dans le temps. D'où la conjonction de dossiers nouveaux et anciens (pouvant remonter jusqu'à 2003), ainsi que de dossiers gagnés ou rejetés provisoirement ou définitivement (susceptibles d'appel ou de pourvoi).

1) Provenance géographique des personnes suivies au CATRED du 1^{er} janvier au 31 juillet

Il s'agit ici des 176 personnes suivies dans les locaux du CATRED, à Paris 11^{ème}. Si l'on y ajoute les personnes reçues au sein des PAD 18, 15 et 13, ce nombre s'élève à 276, et donc à 182 pour les seuls Parisiens, soit **65,94 % du total**.

Département de résidence	Paris	93	94	92	95	77	91	78	Hors Ile-de-France	TOTAL
Nombre	92	46	10	11	5	4	3	2	3	176
TOTAL (en %)	52,3	26,1	5,7	6,2	2,8	2,3	1,7	1,2	1,7	100

2) Répartition par arrondissements parisiens des personnes suivies au CATRED depuis le 1^{er} janvier

Arrondissement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Nombre	0	1	1	1	0	0	1	0	5	4
TOTAL (en %)	0,0	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	1,1	0,0	5,4	4,3
Arrondissement	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Nombre	10	3	2	2	10	1	4	14	15	18
TOTAL (en %)	10,9	3,2	2,2	2,2	10,9	1,1	4,3	15,2	16,3	19,6
TOTAL (nombre)	92									
TOTAL (en %)	100 %									

Au-delà du caractère « *multi-sites* » de nos actions, près de 60% des personnes suivies au CATRED (sans compter les usagers des PAD 18, 15 et 13) résident dans des quartiers particulièrement défavorisés, relevant majoritairement de territoires « *politique de la ville* ».

3) Répartition des foyers par nationalité.

Nationalité	Nombre	en %
Foyers français	6	3,4
Foyers mixtes <i>Un des deux membres du couple est français</i>	2	1,1
Foyers étrangers	168	95,5
TOTAL	176	100

Algérienne	51	Guinéenne	3	Laotienne	1	Bulgare	2
Marocaine	20	Mauritanienne	2	Libanaise	1	Gabonaise	1
Maliennne	15	Colombienne	1	Mauricienne	1	Ukrainienne	1
Tunisienne	15	Nigériane	1	Congolaise (Zaïre)	1	Néerlandaise	1
Congolaise	10	Haïtienne	2	Angolaise	1	Malgache	1
Sénégalaise	11	Centrafricaine	1	Roumaine	1	Turque	1
Camerounaise	6	Chinoise	1	Russe	1		
Ivoirienne	5	Équatorienne	2	Américano-irlandaise	1		
Béninoise	4	Indienne	1	Albanaise	1		
Total :168							

Foyers étrangers (33 nationalités représentées) : la **population d'origine maghrébine** (Algériens, Marocains, Tunisiens) représente **48,9%** des demandeurs, celle **d'origine subsaharienne** (Maliens, Sénégalais,...) **36,4%**, la population française, **3,4%** (doublement en 1 an). Les autres populations proviennent surtout des pays de l'est-européen et d'orient.

4) Répartition des demandeurs selon le sexe et l'âge

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	0	0	0	0
entre 26 et 44 ans	35	40,2	60	67,4
entre 45 et 59 ans	26	29,9	21	23,6
entre 60 et 69 ans	10	11,5	4	4,5
70 ans et plus	16	18,4	4	4,5
TOTAL 1	87	100	89	100
% / TOTAL 2	49,4		50,6	
TOTAL 2	176			

Hommes et femmes confondus :

- ▶ **les + de 60 ans** représentent 19,3 % du total des usagers.
- ▶ **les + de 46 ans** représentent 46,02 %
- ▶ **les 26-45 ans** représentent 53,98 %
- ▶ **les – de 25 ans** représentent 0 %

Ces éléments statistiques caractérisent deux problématiques juridiques et sociétales principales :

- ▶ **le suivi et l'accompagnement des populations immigrées vieillissantes.**
- ▶ **la défense de la cohésion sociale (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux** (prestations familiales, allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires), notamment pour les femmes seules qui, pour la première fois, constituent **la majorité** de notre public.

5) Répartition des demandeurs parisiens selon le sexe et l'âge

	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	0	0	0	0
entre 26 et 44 ans	13	36,1	37	66,1
entre 45 et 59 ans	12	33,3	15	26,7
entre 60 et 69 ans	6	16,7	2	3,6
70 ans et plus	5	13,9	2	3,6
TOTAL 1	36	100	56	100
% / TOTAL 2	39,1		60,9	
TOTAL 2	92			

A Paris, de façon plus prononcée encore que sur l'ensemble des personnes suivies, la part du public féminin est en forte augmentation puisque, pour la deuxième fois depuis la création du CATRED, la part du public féminin excède celle du public masculin. 2009 confirme le renversement de la situation sociologique de 2008 : **60,9%** contre **53,3 %** en 2008, 46,7 % en 2007, 33,3 % en 2006 et 20,0 % en 2004.

Hommes et femmes confondus :

- les + de 60 ans représentent 16,3 % du total
- les + de 46 ans représentent 45,6 %
- les 26-45 ans représentent 54,3 %
- les – de 25 ans représentent 0 %

Ces éléments statistiques caractérisent deux problématiques juridiques et sociétales principales :

- le suivi et l'accompagnement des populations immigrées vieillissantes.
- la défense de la cohésion sociale (familiale) à travers la promotion de l'égal accès aux droits sociaux (prestations familiales et allocations liées au handicap, accès aux soins des étrangers communautaires), notamment pour les femmes seules dont la part croît encore sur l'ensemble de nos usagers (60,9% contre 53,3% en 2008).

6) Répartition thématique des dossiers suivis au CATRED au cours de l'exercice 2008

PI / FSI	PF (dont AEEH, ASF, API)	AT / IJ Capital décès	AAH	Carte / Retraite du Combattant	Liquidation de Retraite / Pension de réversion	Pension civile de retraite, Militaire d'ininvalidité et Militaire de retraite
1	123	16	10	9	6	8
0,5	67,2	8,8	5,5	4,9	3,3	4,4
RM I / RSA	Couverture maladie SS / remb st soins	ASPA	Prise en charge des soins à l'étranger			
3	2	4	1			
1,6	1,1	2,2	0,5			
183						
100%						

Ce ne sont pas moins de **11 champs thématiques** ayant trait à la « protection sociale » des ressortissants français ou étrangers qui sont traités par le CATRED.

Ce sont donc des compétences plurielles qui sont requises ; compétences qui compte tenu des changements législatifs fréquents, se doivent d'être entretenues et enrichies régulièrement. Ce qui suppose disponibilité et réactivité.

7) Répartition par résultats et thématiques des dossiers traités depuis le 1^{er} janvier 2009

	G. CRA	G. TASS	G. CA	G. CC°	G. CPAM	G. CDAS	G. TA	Rejet TASS	Rejet CA	Rejet TA	CRA	TASS	CA	ONAC	CNAV	CDA S	Ministère défense	TA / CAA	CE
PI / FSI													1						
PF / AEEH	3	20	3					4	1		13	42	10						
AAH	1	1						1											
AT / IJ	2							1			5	5	3						
AC / Retraite du combattant	1													3				2	
Pension et rév. (invalidité.militaire)						1	1										3		
Pension et rév. (retraitemilitaire)																		2	
Liquidation retraite / ASPA												2			4				
C.M.U / CMU-C																			
Retraite complémentaire																			
RMI										2						1			
Prise en charge de soins																1			
TOTAL 1	7	21	3			1	1	6	1	2	18	49	14	3	4	2	3	4	0
Autres (archivés / sans suite)	44																		
Rien à faire (archivés)	0																		
TOTAL 2	183																		

- **33 dossiers** ont connu par une issue favorable.
- **9 dossiers** se sont soldés par un rejet.
- **Taux de réussite provisoire : 78,6 %.**
- **Valorisation de recouvrance des droits : 318 772,86 euros**, soit une moyenne de 9 659,78 euros par personne.
- **les 97 dossiers connus** en cours sont des dossiers alternativement favorables ou rejetés en cours de procédure (1^{ère} instance, C.A,...)
- **les 44 Autres** sont des dossiers archivés faute de suites données par les usagers.
- **58,5 %** de l'ensemble des dossiers (et potentiellement 75,9% si l'on tient compte des procédures CRA à forte propension contentieuse) font l'objet d'un **traitement et d'un suivi contentieux** (rédaction de mémoires, accompagnement pré-judiciaire, assistance devant les juridictions compétentes,...)